

# LES ASSURANCES DE LA F.F.A.B.

## AFFICHAGE LEGAL OBLIGATOIRE DANS TOUS LES CLUBS

TABLEAU N°1

### ASSURANCE LICENCE DE BASE GARANTIES RESPONSABILITE CIVILE

GARANTIES	CAPITAUX
Tous dommages confondus : 10 000 000 €/sinistre dont :	
Dommages matériels et immatériels consécutifs	3 100 000 € par sinistre Franchise 100 €
Dommages immatériels non consécutifs ou purs	800 000 € par sinistre Franchise 800 €
Dommages corporels, matériels et confondus	1 000 000 € par année d'assurance Franchise 150 €
Dommages en cours d'exploitation résultant d'une atteinte à l'environnement accidentelle (hors dommages à vos préposés) tous dommages confondus :	600 000 € par année d'assurance Franchise 1 000 €
Frais de prévention et de réparation des dommages environnementaux :	150 000 € par année d'assurance Franchise 1 000 €
Vol La garantie s'applique aux sinistres survenus dans le Monde Entier, à l'exception de ceux résultant : - d'activités temporaires hors de France métropolitaine et Monaco - d'une durée supérieure à 3 mois, - de déplacements qui n'ont pas été organisés par les instances habilitées.	15 500 € par sinistre Franchise 100 €
Défense Pénale et Recours suite à accident :	50 000 € par année d'assurance Franchise 250 €

TERRITORIALITE MONDE ENTIER

TABLEAU N°2

### ASSURANCE LICENCE DE BASE GARANTIES INDIVIDUELLE ACCIDENTS

GARANTIES	CAPITAUX
Accidents corporels pour tous les membres licenciés/étrangers Assurés sociaux et non assurés sociaux	
<b>Frais médicaux</b> Après intervention du régime obligatoire et de la mutuelle	Jusqu'à concurrence de 7 622 € par sinistre - Sans franchise
Y compris : * Le bris accidentel de lunettes * Soins dentaires et prothèses	Limités à 1 500 € par dent avec un maximum de 3 500 € par sinistre
<b>Licenciés autres que Dirigeants</b>	
* DECES	15 000 €
* INVALIDITE	45 000 €
<b>Licenciés Dirigeants</b>	
* DECES	25 000 €
* INVALIDITE	150 000 €
<b>Complémentaire uniquement pour les Dirigeants</b>	
* DECES	25 000 €
* INVALIDITE	140 000 €

\* EXCLUSIONS GENERALES : demeurent exclus les risques suivants : Infarctus du myocarde, embolies cérébrales, hémorragies méningées, toutes allergies ainsi que leurs conséquences

## Déclaration de sinistres Licence et Dojos et demande d'attestations : [mvp@samvp.com](mailto:mvp@samvp.com)

TABLEAU N°3

### ASSURANCE COMPLEMENTAIRE LICENCE A OPTION N°56.996.460

Adhésion facultative

GARANTIES	CAPITAUX	FRANCHISES
<b>Responsabilité Civile</b>		
Tous dommages confondus	1 000 000 € par sinistre	500 €
Dommages matériels et immatériels sauf cas ci-après	500 000 € par sinistre	500 €
Vol	15 000 € par sinistre	500 €
Biens remis ou déposés	50 000 € par sinistre	500 €
Dommages immatériels non consécutifs	300 000 € par sinistre	1 000 €
<b>Garanties Accidents Corporels</b>		
	<b>OPTION 1</b>	<b>OPTION 2</b>
Décès	25 000 €	50 000 €
Incapacité permanente	40 000 €	70 000 €
Indemnité journalière	15 € par jour	30 € par jour
Frais médicaux	3 500 €	5 000 €
Prime TTC	<b>Option 1 = 70,00 €</b>	<b>Option 2 = 90,00 €</b>

## MONACO VIE & PLACEMENTS

Centre de Gestion FFAB  
30 Boulevard Princesse Charlotte  
98000 MC MONACO  
Tél. +377 97 77 05 06  
Fax +377 97 77 05 07  
Email : [mvp@samvp.com](mailto:mvp@samvp.com)  
Internet : [www.samvp.com](http://www.samvp.com)



## ASSURANCE MULTIRISQUE DOJOS SOUSCRIPTION OBLIGATOIRE POUR STAGES PRIVÉS ET ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

TABLEAU N°4

### PROCEDURE POUR ACCELERER LES REGLEMENTS

NATURE DES CONTRATS D'ASSURANCE	Justificatifs nécessaires à l'ouverture des dossiers sinistre.
<b>1) ASSURANCE INDIVIDUELLE</b>	Dans tous les cas, fournir une déclaration d'accident établie par le <b>Président du Club ou le Professeur</b> accompagnée d'un certificat médical indiquant la nature des lésions. Celle-ci devra mentionner les circonstances de l'accident, en clair, le nom, l'adresse, le n° de téléphone (plus rapide) et la photocopie certifiée de la licence de la victime.
A) Assurance licence	
B) Complémentaire Adhérents	1°) En cas de décès : envoyer copie de l'acte de décès.
C) Complémentaire Dirigeants	2°) En cas d'invalidité : envoyer originaux des rapports médicaux attestant une I.P.P. remboursement de la S.S. et des complémentaires le cas échéant.
<b>2) PROTECTION JURIDIQUE F.F.A.B. ET DIRIGEANTS</b>	Envoyer toutes pièces nécessaires à l'évaluation du préjudice, c'est-à-dire : assignations, rapports divers, circonstances et origine du litige.
<b>3) ASSURANCE DOJO</b> Événements - Incendie - Dégâts des eaux - Vol (des vestiaires, tapis ou autres)	- Déclaration datée des circonstances de l'accident. - Nous missionnons un expert sur place pour faire une évaluation du préjudice. - Récépissé du dépôt de plainte pour constater l'effraction des vestiaires ou le vol des objets assurés (vêtements, tapis...) - Devis de réparation (portes ou fenêtres fracturées). - Facture des objets volés.
<b>4) ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE</b>	<b>a) Si c'est un dommage corporel</b> - Circonstance datée de l'accident par l'auteur responsable - Noms et adresses des personnes blessées. <b>b) Si c'est un dommage matériel</b> - Circonstance datée de l'accident par l'auteur responsable - Nom et adresse du propriétaire de l'objet endommagé. - Devis de réparation.

## ATTESTATION MULTIRISQUE ASSOCIATION DES DOJOS

Conformément au décret n° 93.1101 du 03/09/1993

ASSURANCE OBLIGATOIRE

N° DE CONTRAT DATE D'EFFET OPTION  
         
  
 Jour Mois Année 1 2 3

Ce document est considéré comme attestation d'assurance pour autant que la prime de l'année en cours a été régularisée

GARANTIES Saison Sportive 20..... - 20.....	CAPITAL CONTENU SELON OPTIONS		
	OPTION 1	OPTION 2	OPTION 3
<b>INCENDIE ET RISQUES ANNEXES ATTENTAT GRELE TEMPETE POIDS DE LA NEIGE SUR TOITURE</b>			
<b>CONTENU</b>	15 000 €	25 000 €	35 000 €
<b>DOMMAGES ELECTRIQUES</b>	10 000 €		
<b>DEGATS DES EAUX ET AUTRES LIQUIDES CONTENU</b>	15 000 €	25 000 €	35 000 €
<b>VOL CONTENU</b>	3 750 €	6 250 €	8 750 €
<b>BRIS DE GLACE ET ENSEIGNE</b>	5 000 €		
<b>ORGANISATEUR DE MANIFESTATION SPORTIVE</b>			
<b>ATTENTAT - VANDALISME</b>	A concurrence de 4 manifestations non lucratives par an et 3 manifestations lucratives par an.		
<b>CATASTROPHES NATURELLES</b>			